

**Retranscription de la matinée de présentation des 7 premiers projets financés par la
Fondation Afnic - vendredi 30 sept 2016
en présence de Madame Axelle Lemaire
Secrétaire d'Etat chargée du numérique et de l'Innovation**

Jean-Michel Hubert – président de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique

C'était il y a moins d'un an, en novembre 2015, que s'est passée l'installation du premier comité exécutif de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique. Ses membres, qui étaient des représentants de l'association, de son conseil d'administration et de sa structure, et des personnalités qualifiées ont audacieusement choisi de me désigner comme président. Et c'est ce qui me permet d'avoir aujourd'hui l'honneur, madame la ministre, de vous accueillir ici, avec joie et avec reconnaissance, ainsi que les personnalités qui vous entourent, je voudrais citer notamment monsieur Antoine Darodes directeur de l'Agence pour l'Economie Numérique.

J'ai répondu à la démarche amicale d'Emmanuel Sartorius et de Mathieu Weill, avec le plaisir de prolonger des liens anciens mais aussi l'intérêt de poursuivre un cheminement qui, au travers des institutions qui m'ont accueillies, m'ont fait connaître les Télécoms, les Technologies de l'Information et de la Communication, la Société de l'information, le Numérique et aujourd'hui la solidarité numérique, la solidarité par le numérique ; c'est plus qu'une nouvelle formulation, c'est la réaffirmation que la fracture numérique, l'exclusion par le numérique doivent être combattues. C'est aussi une réalité qui rejoint opportunément la réflexion dont aujourd'hui l'importance et l'enjeu sont de plus en plus reconnus et partagés.

Qu'en est-il de l'homme numérique ? Qu'en est-il de la société numérique ? La Fondation y apporte une belle réponse. Une réponse positive et l'espoir pour chacun et pour tous puisque nous sommes tous englobés dans ce mouvement fantastique du numérique. La réponse de la Fondation est forte de son fonctionnement sous l'égide de la Fondation de France ; elle est forte de son financement ; 90% des bénéfices du .FR, en l'état actuel approximativement 1 million d'euros programmé pour les actions de l'année 2016, et nous allons nous attacher à prolonger dans la continuité les années antérieures.

Nous devons être conscients de cet effort considérable de l'Afnic et le saluer chaleureusement. J'entends le directeur général Mathieu Weill, qui disait que comme toute entreprise bien gérée, l'Afnic aurait sans nul doute fait bon usage de ses bénéfices, pour la qualité de service, pour l'investissement et pour un mot qui nous est cher, madame la ministre, l'innovation. Et à son égard, n'oublions pas qu'en choisissant le .fr, on participe au succès de l'Afnic et on soutient en même temps la Fondation.

Mais la priorité a été donnée, courageusement, lucidement à la solidarité numérique, et c'est pour nous, pour le comité exécutif, une vraie responsabilité. Tout à l'heure Isabel Toutaud, déléguée de la Fondation, et Denis Pansu, prestataire de la société Port Parallèle qui a été choisie pour nous aider dans l'organisation et la conduite des appels à projets, vont vous exposer l'organisation et le déroulement de l'activité de la Fondation.

Quelques mots cependant pour souligner particulièrement les objectifs qui sont derrière cette finalité de la solidarité.

La solidarité c'est dans les orientations de la création d'une relation entre la Fondation et les porteurs de projets, mais plus encore, entre les porteurs de projets eux-mêmes. C'est la multiplicité des rencontres territoriales qui développe un réseau d'échange et une véritable communauté de bénéficiaires.

Ce sont les critères de choix qui ont été établis, le caractère exemplaire et pédagogique des projets présentés, le souci d'une efficacité réelle au service d'une vraie solidarité.

La solidarité se traduit également dans la diversité des acteurs dans les environnements qui les accompagnent et dans les thèmes qui ressortent de leurs propositions ; 4 mots ressortent particulièrement : la citoyenneté, l'emploi, l'éducation et la culture.

La solidarité c'est bien naturellement aussi le handicap qui fait partie des éléments que nous souhaitons prendre en compte.

Les processus sont développés et suivis par les experts qui ont la tâche difficile d'examiner puis de proposer une sélection des projets aux membres du comité exécutif ; tout ceci est fait avec un maximum d'écoute, de créativité, d'explication ce qui permet, je crois pouvoir le dire, une excellente image de la Fondation.

Le programme se déroule en plusieurs étapes ; l'une d'entre elle a été marquée au mois de juin par la sélection de 7 projets qui vont vous être présentés, madame la ministre, par les porteurs de projets après les exposés d'Isabel Toutaud et Denis Pansu ; et tout ce dispositif est conduit naturellement dans le plein respect et la pleine adéquation de l'accord qu'il vous appartenait de donner sur les modalités d'un appel à projets, et avec la diligence de la Fondation de France pour toute la mise en œuvre du processus administratif voire financier.

Par ces quelques mots, voilà ce que je souhaitais partager avec vous madame la ministre, en ouvrant cette journée qui marque le début de ce qui doit être plus qu'une belle aventure, et qui est véritablement un beau programme.

Et me faisant le porte-parole de toute l'équipe, au sens le plus large, ici rassemblée, je souhaitais vous dire la confiance qu'elle met dans ce projet, l'engagement et la détermination qu'elle place dans toutes les tâches qui relèvent de la responsabilité de chacun, mais surtout vous adresser nos remerciements madame la ministre pour votre présence, pour votre soutien et nous sommes à votre écoute pour les remarques et les recommandations que vous allez pouvoir nous faire et qui seront autant de lignes essentielles pour la poursuite de notre action.

Je vous remercie.

Axelle Lemaire – secrétaire d'Etat chargée du numérique et de l'innovation

Bonjour à tous,

Nous n'allons pas nous perdre en courbette et en concours de remerciements : la raison de ma présence aujourd'hui, c'est pour vous remercier, ne faisons pas les choses à l'envers. Ce projet est dans la parfaite continuité, la parfaite illustration d'une certaine vision, d'une certaine stratégie que j'essaie de porter au sein du gouvernement qui est l'innovation au service du bien commun, au service de l'intérêt général et au service de la solidarité. Mais tout cela ce sont des mots et transformer les mots en actions et en résultats très concrets, pour les autres, c'est vous qui l'avez fait, donc merci parce que je sais tous les efforts toutes les énergies qui ont été déployées pour créer de toute pièce ce projet de Fondation, pour lancer les appels à projets, les examiner avec la diligence et le professionnalisme qui ont été à l'œuvre et qui ont suscité un engouement aussi chez les porteurs de projets dans tous les territoires, donc merci.

Je sais que dans la salle sont présents tous ces acteurs du changement, je pense notamment aux acteurs de l'Etat et du gouvernement, puisque l'Agence du numérique est là, puisque la direction générale des entreprises est là, il y a les collectivités locales qui souvent sont des porteurs de projets ou en soutien d'acteurs de la médiation numérique, il y a les

membres du conseil d'administration de l'Afnic et du comité exécutif ; il y a des hasards de calendrier heureux qui font qu'ils ont pu se réunir en même temps qu'assister à cet événement ; il y a les entreprises et les acteurs privés qui soutiennent cet agenda de la solidarité numérique, notamment financièrement, il faut là aussi les remercier. Puis un remerciement tout particulier à Christian Guénot, mon conseiller qui travaille 26h par jour, et qui est en charge non seulement des télécommunications, vous savez ces sujets de concentration du secteur des télécoms, d'aide d'Etat, de régulation,... mais aussi de l'inclusion numérique et ce n'est pas par hasard : il n'y a pas de Telecom et de tuyaux sans un projet de société à mettre dedans.

Voilà ce que porte comme ambition le gouvernement et je suis très contente d'être ici chez les « Grands Voisins » d'abord parce que j'aime beaucoup le lieu, j'aime beaucoup son nom, l'espace, et j'aime beaucoup son rôle qui est modeste, mais qui est le rôle des « faiseurs » ; il y a les « faiseurs » et les « diseux » ; il paraît que l'expression devient à la mode ; elle serait publicisée par Alexandre Jardin, mais je l'employais depuis plusieurs années ; c'est une expression que je pensais être toute québécoise. Vous êtes des « faiseurs ».

Cette vision que l'on défend de l'innovation ce n'est pas uniquement l'excellence technologique, c'est tout le potentiel du numérique au service d'un projet collectif et ce projet il s'associe au développement durable et il s'associe à l'innovation sociale et publique. C'est une innovation qui est multiforme et sur un sujet en particulier, j'en ai vu tout le potentiel : c'est en matière d'accessibilité. Je crois que certains projets ont été choisis sur cette thématique parce qu'on entre dans les sujets du handicap avec une lourdeur, avec une douleur légitime compréhensive, mais que cela nous empêche parfois de voir tout l'extraordinaire potentiel d'inclusion et d'élévation que contiennent certaines technologies ; c'est depuis que j'ai décidé de voir l'accessibilité sous cet angle que les porteurs de projets d'accessibilité viennent me voir et que je suis émerveillée par ce potentiel ; maintenant il faut que des projets parfois isolés, parfois trop localisés, puissent trouver une ampleur, un marché des utilisateurs et c'est là aussi l'enjeu de cette Fondation, qui a été créée pour la solidarité du numérique, c'est-à-dire pour permettre à des projets qui ont ce potentiel extraordinaire de trouver leur public grâce à un coup de pouce financier.

Cette Fondation est née en projet il y a deux ans, elle s'est formalisée en juin 2012, lorsque l'association Afnic a été désignée comme Office d'enregistrement en charge du .FR, et il a été décidé que 90% des bénéfices de cet office d'enregistrement permettraient de financer des initiatives qui soient utiles à la collectivité ; et ce sont déjà 2 millions d'euros dont dispose la Fondation.

Le mot clé c'est solidaire, c'est solidarité. Nous défendons une certaine vision du rôle d'un acteur comme l'Afnic par rapport à d'autres et ce n'est pas de la charité, c'est de la solidarité. La solidarité se décide collectivement et se redistribue collectivement. Très concrètement, ce n'est pas Mark Zuckerberg, qui a décidé unilatéralement de consacrer une partie de sa fortune à faire du développement en Afrique selon sa vision et selon son agenda personnel ; non, c'est un projet collectif qui est en promotion d'un intérêt général qui est défini collectivement. Un engagement commun de mettre l'internet au service de tous et donc nous sommes ici dans la vraie république numérique. Et ça y est, elle existe par la loi depuis 2 jours puisque le texte a été adopté au Sénat ; il sera promulgué dans quelques jours et nous sommes maintenant entrés dans une république numérique, qu'il faut rendre opérationnelle et qu'il faut outiller.

Ce travail s'inscrit aussi dans une vision complémentaire de ce que sont les ressources critiques de l'internet. Ce ne sont pas des biens privés qui appartiennent à quelques acteurs commerciaux. Dans la réforme de la gouvernance de l'internet c'est l'enjeu qui a été débattu. Finalement c'est au cœur de la définition défendue par la France de la gouvernance de l'internet au niveau mondial. Moi qui croyais que samedi à 4heures du matin, l'ICANN était

organiquement détachée du gouvernement d'Etat américain, maintenant je comprends qu'un contentieux est possiblement né et que la saga continue. La réforme de l'ICANN n'est pas encore tout à fait pour aujourd'hui. Il n'empêche que derrière cette réforme ce sont deux visions, peut être trois, qui s'opposent ; celle de la France est celle d'un internet qui est un bien public dont la gestion doit être déléguée par la collectivité à une entité qui soit véritablement multi-acteurs et je considère pour ma part que l'Afnic en est un exemple réussi et que c'est l'enjeu qu'il faut défendre au niveau international dans le cadre de l'ICANN qui fera ses débuts dans sa nouvelle forme juridique pluripartite mais avec un risque quand même très réel d'une certaine privatisation et d'un certain accaparement d'enjeux commerciaux particuliers au détriment de la vision d'un internet et des ressources critiques de l'internet comme bien commun. S'il doit y avoir un bien commun numérique à définir, ce sont bien les ressources critiques au niveau international et j'espère que le débat dans les années et décennies à venir pourra évoluer en ce sens.

Aujourd'hui il existe la Fondation Afnic, avec un budget intéressant permettant de dynamiser la construction de projets au niveau local, mais faut-il aller plus loin ? Oui, il faut toujours aller plus loin. Peut-être en réunissant toute la diversité des acteurs sur le terrain et toute la diversité des financeurs dans l'écosystème de la solidarité numérique. Avec l'Agence du numérique nous travaillons à ce que les fondations d'entreprises, les associations, qui ont compris que ce sujet de l'inclusion numérique devait être une priorité puissent rencontrer plus largement encore les porteurs de projets. Ce n'est pas une annonce, mais j'ai demandé à l'Agence du numérique de voir comment les différentes fondations qui existent peuvent prendre en compte et demander aux entreprises de prendre en compte dans leurs obligations au titre de la RSE (responsabilité sociale des entreprises) ces enjeux d'inclusion numérique, pour mettre en place une plateforme qui pourra faire le lien très globalement entre les financeurs et les porteurs de projets.

Cet événement inaugural est un début vers une aventure qui doit croître encore.

C'est d'autant plus vrai qu'un des enjeux pour que la Fondation Afnic connaisse un grand succès c'est que les utilisateurs de l'internet qui enregistrent des noms de domaine comprennent que lorsqu'ils choisissent le .FR, ils servent la collectivité. Et je crois que ce n'est pas encore le cas. Certains ont peut-être le sentiment de servir un intérêt un peu patriotique, et tant mieux, d'autres y voient un intérêt commercial sur un positionnement stratégique, mais l'enjeu pour nous tous maintenant est de faire comprendre que lorsqu'on choisit le .FR, on choisit aussi de financer des projets qui vont servir à la collectivité. Et je vais vous donner un exemple concret que je ne devrais sans doute pas dévoiler, mais qui est je crois révélateur ; il y a quelques mois, je me suis dit que celle qui défend la confidentialité des messages sur les boîtes de courrier électronique, sur les applications et les réseaux sociaux, celle qui se bat contre la captation des données personnelles, contre le manque de loyauté des plateformes et la non transparence algorithmique, devrait peut-être changer de fournisseur de messagerie électronique et j'ai fait l'effort d'aller chercher un hébergeur français que je ne nommerai pas mais qui est situé à Roubaix car je trouve qu'il protège bien les données personnelles. Et après ce choix, j'ai dû faire celui du nom de domaine. Et là, nous étions en plein Brexit, l'année prochaine je vais entrer en campagne dans une circonscription d'Europe du Nord, et la pro européenne convaincue que je suis s'est dit qu'elle devait défendre sa position et prendre un .EU. Après coup, je me suis dit, si j'avais eu le réflexe de penser .FR – et ce n'est pas trop tard, je prends devant vous l'engagement cher Mathieu – j'aide directement et très concrètement à financer des porteurs de projets pour la solidarité numérique, alors bien sûr que j'aurais choisi le .FR. Cette étape nous devons tous ensemble la franchir pour que la Fondation connaisse le succès entier qu'elle mérite.

J'ai été frappée, et j'en terminerai là, par la diversité des projets qui ont été présentés et qui est bien reflétée dans la diversité des projets sélectionnés ; tous les domaines sont touchés et tous les territoires sont concernés. Là aussi, c'est intéressant ; il n'y a pas que la « Tech »

à Paris, il n'y a pas que des représentants des ingénieurs de grandes écoles même si je leur suis très reconnaissante d'être aussi impliqués dans la french Tech, mais on voit bien que l'enjeu va au-delà, et les porteurs de projets ici présents en sont le meilleur reflet.

Je vais m'arrêter là car j'ai très envie d'entendre les présentations des projets ; je termine juste par un encouragement : je veux vous conforter dans le sentiment que vous êtes dans le juste, dans le vrai, que vous avez touché là l'enjeu fondamental du XXI^{ème} siècle qui est une innovation qui va très vite, mais qui ne sera pas appropriée et qui sera source de menace si elle n'est pas partagée par tous ; et je crois que sur ces sujets la France a son mot à dire, une certaine vision à défendre et ça passera par la Fondation Afnic.

Merci beaucoup.

Isabel Toutaud et Denis Pansu

Nous allons vous expliquer comment nous avons procédé sur cette première édition d'appel à projets. Nous avons un certain nombre d'axes que nous avons souhaité volontairement larges, la vocation de la Fondation n'étant pas de se spécialiser sur une thématique particulière ; les critères avaient pour but de croiser différentes qualités de projets qui peuvent à la fois témoigner d'exemplarité mais aussi se démarquer des pratiques et usages courants ; il nous semblait aussi important de privilégier des logiques d'ouverture que ce soit dans les procédés comme dans les technologies. Et également de porter une attention aux projets ancrés dans les territoires : on a souhaité avec le phénomène de la métropolisation notamment, anticiper aussi sur les porteurs de projets qui n'auraient pas la chance d'être dans la dynamique de ces métropoles qui se développent fortement aujourd'hui, d'où l'intérêt de focaliser sur les territoires ruraux et également les petites villes. L'aspect structurant du projet pouvait concerner des projets à vocation nationale ou multi-territoriale par ailleurs.

Comme monsieur Jean-Michel Hubert vous l'a précisé, l'appel à projets a été mené sur deux sessions. Au total, nous avons reçu 227 réponses, la catégorie 1 est en cours de traitement et la catégorie 2 a été traitée en juin.

En juin, 82 dossiers ont été traités, 76 déclarés éligibles, 15 présentés au comité exécutif et 7 choisis, qui vous seront présentés un peu plus tard.

En catégorie 1, ils ont été plus nombreux car ont été rajoutés à ce lot les dossiers présentés au comité exécutif, mais non financés de la catégorie 2 ; au total 151 dossiers traités et 70 seront à instruire par le comité exécutif le 8 novembre prochain.

L'appel à projets était ouvert aux structures d'intérêt général, association loi 1901 principalement mais aussi aux coopératives dont la définition se rapproche de celle de l'intérêt général, c'est-à-dire celles qui bénéficient du nouvel agrément ESUS de la nouvelle loi sur l'économie solidaire ; 2 établissements publics ont postulé ainsi que 11 autres établissements dont certains n'étaient pas éligibles.

La typologie des projets était très variée : projets liés à la formation, l'emploi, le handicap, la mobilité, le logement, l'environnement, l'e-administration, la culture et les arts.

Géographiquement, la répartition des porteurs de projets était aussi variée (région parisienne, ouest, sud-ouest, région lyonnaise) ce qui a déterminé la localisation des rencontres territoriales organisées sur le territoire. 2 candidatures d'Outre-mer ont également été reçues.

En termes de système d'information, le démarrage a été simple. Nous avons souhaité être optimal dans les moyens numériques mis en avant, pour que l'essentiel soit consacré à la dotation. Nous avons travaillé sur un site qui avait 2 fonctions : celle d'information sur le

programme et celle de dépôt de candidature en ligne en premier niveau. Ensuite, le fonctionnement était plus classique avec l'envoi d'un dossier papier pour permettre son instruction, qui consistait en un entretien téléphonique d'une heure pour chaque candidat afin d'étayer le travail du dossier. Nous avons appliqué ici une méthodologie éprouvée, celle pratiquée notamment à la Fondation de France sous laquelle nous sommes abrités.

Nous avons également mis en place des permanences téléphoniques, sous forme de conférences téléphoniques, à raison d'une par semaine, les 4 semaines précédant la date de dépôt des candidatures pour la première phase : il y a eu plus de 120 appels ; une FAQ a été élaborée et tenue à jour ainsi qu'un FRAMAPAD sur lequel les participants étaient invités à poser leurs questions en ligne ; nous en avons reçues 87 auxquelles nous avons toutes répondu ; ce FRAMAPAD est d'ailleurs toujours ouvert. Enfin, nous avons créé deux adresses mails contact@fondation-afnic.fr et info@fondation-afnic.fr, et tous les messages ont reçu des réponses, j'y ai veillé en qualité de déléguée de la Fondation !

L'intérêt des conférences téléphoniques était d'avoir un dialogue collectif : les questions pouvaient bénéficier des réponses des uns et des autres et cette partie du programme a été très appréciée des participants ; nous sommes montés jusqu'à 10 participants en simultané.

Une fois les projets présélectionnés, ils ont été conviés à des rencontres territoriales dans les 4 villes choisies : Bordeaux, Valence, Nantes et Paris ; un streaming pendant chaque rencontre permettait également aux projets éloignés de participer ; le dialogue a pu être approfondi tant dans l'explicitation de l'appel à projets que dans les découvertes, les rencontres des projets entre eux, ce qui a parfois permis de créer des volontés de coopération entre projets. La démarche de coopération a été privilégiée à celle de compétition. Plusieurs projets se sont d'ailleurs rapprochés après ces rencontres territoriales pour mutualiser leurs forces.

Merci de votre attention ; nous allons maintenant présenter les 7 premiers projets sélectionnés par le Comité exécutif :

- ✓ « Communauté on line pour l'habitat des publics défavorisés » porté par les Compagnons bâtisseurs, Madame Anne Laure Darras,
- ✓ « Recuplab » porté par l'association SNALIS de Saint Nazaire, Madame Sophie Tapiero,
- ✓ « Le tricodeur » porté par l'association Sew&Laine, Mesdames Julia Gache et Eugénie Da Rocha,
- ✓ « Corps tangibles » porté par l'association Mobilis Immobilis, Madame Maflohé Passedouet,
- ✓ « Cartographie participative des services » porté par l'association Adrets, Monsieur Adrien Devos et Madame Elisabeth Delloue,
- ✓ « Reconnect » porté par l'association groupe SOS Solidarités, Monsieur Pierre Dignonnet
- ✓ « #APTIC, le chèque culture numérique » porté par la SCIC Médias-cité, Messieurs Gérard Elbaz, Samuel Attia et Madame Marianne Massaloux.